

# MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

(C.C.P.)

Le pouvoir adjudicateur : GIP LABOCEA

ZOOPOLE 7 rue du Sabot CS 30054 22440 PLOUFRAGAN

Cahier des Clauses Particulières

établi en application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, relatif à :

# Fourniture d'enceintes climatiques pour les sites concernés du GIP LABOCEA

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2015-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics

Date et heure limites de remise des propositions : lundi 20 mars 2017 à 14h30



# **SOMMAIRE**

Article 1 – Objet de la consultation – dispositions générales	3
1.1 - Objet du marché	3
1.2 - Lieu d'exécution	3
Article 2 – Critères	3
2.1 - Critères d'attribution	3
2.2 - Critères d'évaluation	4
Article 3 – Détail des prestations	4
3.1 - Spécifications techniques	
3.2 - Spécifications par lot	5
3.3 - Prestation de service 3.3.1 - Livraison 3.3.2 - Installation 3.3.3 - Maintenance 3.3.4 - Coût d'utilisation	
Article 4 – Essais et démonstration	9
Article 5 – Conditions administratives et financières	10
5.1 - Modalités d'exécution	10
Article 6 – Pièces constitutives du marché	10
Article 7 – Vérification et admission	10



# Article 1 – Objet de la consultation – dispositions générales

# 1.1 - Objet du marché

L'objet de la présente consultation porte sur la fourniture d'enceintes climatiques pour le GIP LABOCEA :

Le marché est décomposé en **5 lots** listés et définis au Détail Quantitatif Estimatif (DQE). Les lots sont regroupés en cinq familles :

- lot n°1 : Réfrigérateurs,
- lot n°2 : Congélateurs,
- lot n°3 : Enceintes combinées Réfrigérateur-Congélateur,
- lot n°4 : Surgélateurs,
- lot n°5 : Etuves.

## 1.2 - Lieu d'exécution

LABOCEA – Site de Brest – 120 rue Alexis de Rochon – BP 52 – 29280 PLOUZANE

LABOCEA - Site de Combourg - La Magdeleine - 35270 COMBOURG

LABOCEA – Site de Fougères – 10 rue Claude Bourgelat – 35306 FOUGERES CEDEX

LABOCEA - Site de Ploufragan - 7 rue du Sabot - 22440 - PLOUFRAGAN

LABOCEA – Site de Quimper – 22 Av de la plage des gueux – 29000 QUIMPER

# Article 2 - Critères

#### 2.1 - Critères d'attribution

Valeur technique : décomposée de la façon suivante :

- appareil proposé respectant les critères techniques,
- prix des prestations (achat matériel et installation),
- prestations de service :
  - maintenance (facilité de la maintenance périodique, service après-vente, contrat de maintenance, délai d'intervention),
  - formation, documentation.



## 2.2 - Critères d'évaluation

Les dossiers de candidature seront principalement évalués sur :

- Les performances des appareils et les réponses techniques apportées aux différents points évoqués dans ce cahier des clauses particulières,
- La facilité de mise en œuvre de l'appareil et des maintenances de 1<sup>er</sup> niveau,
- L'ergonomie de l'appareil,
- Encombrement restreint,
- Facilité de nettoyage : surfaces lisses et sans recoins, facilité de démontage,
- Facilité et convivialité de l'utilisation.

# Article 3 – Détail des prestations

## 3.1 - Spécifications techniques

Les équipements sont regroupés en lots, les spécifications techniques souhaitées pour chaque équipement sont stipulées à l'annexe n°1 fourni à chaque candidat : « Spécifications techniques des équipements ».

Chaque équipement fait l'objet d'une ligne distincte. Chaque candidat devra répondre à l'ensemble des lignes du lot pour lequel il présente une offre.

Les candidats devront répondre au plus près des exigences techniques formulées. Afin d'apporter leurs réponses, ils devront retranscrire les caractéristiques techniques principales de leurs équipements dans le DQE.

Le candidat devra dans sa réponse fournir toutes les preuves relatives à la performance technique du matériel.

Il précisera au travers de chaque fiche technique, le respect aux exigences formulées dans le DQE. Chaque fiche technique devra reporter le numéro du lot et de la ligne concernée.



# 3.1.1 – Caractéristiques physiques

Le candidat doit fournir les informations nécessaires suivantes en français :

- les consignes de sécurité,
- les conditions environnementales de fonctionnement : température et humidité des locaux,
- le poids de l'ensemble et dimensions,
- le type de raccordement électrique (courant monophasé ou triphasé, tension, puissance, ondulé ou non, nombres de prises nécessaires).

# 3.2 - Spécifications par lot

# 3.2.1 - Lot n°1: Réfrigérateurs

Les spécifications techniques attendues sont reportées à l'annexe n°1 concernant le *lot n°1 : réfrigérateurs*.

- Le volume des équipements indiqués, ainsi que les températures en °C de travail et les précisions de température sont des exigences de la part des services du GIP LABOCEA.
- Les dimensions et le nombre de clayettes souhaitées sont donnés à titre indicatif. Il est souhaitable que le candidat respecte au minimum les spécifications indiquées.
- Les autres indications techniques doivent permettre au candidat de répondre au plus juste, face aux exigences techniques des services.

A réception des équipements, des cartographies de température seront réalisées en interne pour valider l'achat. Si un équipement se révèle non conforme et/ou non réglable, le pouvoir adjudicateur sera en droit de refuser l'appareil. Dans ce cas l'enlèvement et le retour de l'équipement seront à la charge de l'attributaire.

# 3.2.2 - Lot n°2: Congélateurs

Les spécifications techniques attendues sont reportées à l'annexe n°1 concernant le *lot n°2 :* congélateurs.

- Le volume des équipements indiqués, ainsi que les températures en °C de travail et les précisions de température sont des exigences de la part des services du GIP LABOCEA.



#### Laboratoire public Conseil, Expertise et Analyse en Bretagne

#### CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

- Les dimensions sont données à titre indicatif, il est souhaitable que le candidat respecte au minimum les dimensions annoncées.
- Selon les équipements, des clayettes ou des tiroirs sont demandés par les services utilisateurs. Le nombre est donné également à titre indicatif. Il est souhaitable que le candidat respecte au minimum le nombre indiqué.
- Les autres indications techniques doivent permettre au candidat de répondre au plus juste, face aux exigences techniques des services.
- Le nettoyage des équipements doit être facile.
- Les équipements doivent être dotés d'une alarme pour les consignes de température.

A réception des équipements, des cartographies de température seront réalisées en interne pour valider l'achat. Si un équipement se révèle non conforme et/ou non réglable, le pouvoir adjudicateur sera en droit de refuser l'appareil. Dans ce cas l'enlèvement et le retour de l'équipement seront à la charge de l'attributaire.

# 3.2.3 – Lot n°3: Enceintes combinées réfrigérateur/congélateur

Les spécifications techniques attendues sont reportées à l'annexe  $n^{\circ}1$  concernant le **lot**  $n^{\circ}3$ : enceintes combinées réfrigérateur/congélateur.

- Le volume des équipements indiqués, ainsi que les températures en °C de travail et les précisions de température sont des exigences de la part des services du GIP LABOCEA.
- Les dimensions sont données à titre indicatif, il est souhaitable que le candidat respecte au minimum les dimensions indiquées.
- Le nombre de clayettes est également donné à titre indicatif, il est souhaitable que le candidat respecte au minimum le nombre indiqué.
- Les autres indications techniques doivent permettre au candidat de répondre au plus juste, face aux exigences techniques des services.
- Le nettoyage des équipements doit être facile.
- Les équipements doivent être dotés d'une alarme pour les consignes de température.

A réception des équipements, des cartographies de température seront réalisées en interne pour valider l'achat. Si un équipement se révèle non conforme et/ou non réglable, le pouvoir adjudicateur sera en droit de refuser l'appareil. Dans ce cas l'enlèvement et le retour de l'équipement seront à la charge de l'attributaire.



# 3.2.4 - Lot n°4: Surgélateurs

Les spécifications techniques attendues sont reportées à l'annexe n°1 concernant le *lot n°4 :* surgélateurs.

- Le volume des équipements indiqués, ainsi que les températures en °C de travail et les précisions de température sont des exigences de la part des services du GIP LABOCEA.
- Les dimensions sont données à titre indicatif, il est souhaitable que le candidat respecte au minimum les dimensions indiquées.
- Les autres indications techniques doivent permettre au candidat de répondre au plus juste, face aux exigences techniques des services.
- Le nettoyage des équipements doit être facile.
- Le candidat devra indiquer le poids au mètre carré de l'équipement proposé.
- Le candidat devra également indiquer les dimensions des portes et le sens d'ouverture.

A réception des équipements, des cartographies de température seront réalisées en interne pour valider l'achat. Si un équipement se révèle non conforme et/ou non réglable, le pouvoir adjudicateur sera en droit de refuser l'appareil. Dans ce cas l'enlèvement et le retour de l'équipement seront à la charge de l'attributaire.

## 3.2.5 - Lot n°5: Etuves

Les spécifications techniques attendues sont reportées à l'annexe n°1 concernant le *lot n°5 : étuves*.

- Le volume des équipements indiqués, ainsi que les températures en °C de travail et les précisions de température sont des exigences de la part des services du GIP LABOCEA.
- Les dimensions sont données à titre indicatif, il est souhaitable que le candidat respecte au minimum les dimensions indiquées.
- Le nombre de clayettes est également donné à titre indicatif, il est souhaitable que le candidat respecte au minimum le nombre indiqué.
- Les autres indications techniques doivent permettre au candidat de répondre au plus juste, face aux exigences techniques des services dont :
  - Accessibilité et facilité de changement des pièces électroniques,
  - Facilité de programmation pour les étuves réfrigérées,
  - Circuit froid indépendant de la cuve,
  - Indication du positionnement de la programmation sur l'équipement.



Les candidats ont la possibilité de proposer en option un piètement pour les incubateurs de faible volume, afin qu'ils soient à hauteur d'utilisation pour les techniciens.

A réception des équipements, des cartographies de température seront réalisées en interne pour valider l'achat. Si un équipement se révèle non conforme et/ou non réglable, le pouvoir adjudicateur sera en droit de refuser l'appareil. Dans ce cas l'enlèvement et le retour de l'équipement seront à la charge de l'attributaire.

#### 3.3 - Prestation de service

#### 3.3.1 - Livraison

La livraison (franco de port) sera réalisée aux adresses suivantes :

LABOCEA – Site de Brest – 120 rue Alexis de Rochon – BP 52 – 29280 PLOUZANE

LABOCEA - Site de Combourg - La Magdeleine - 35270 COMBOURG

LABOCEA – Site de Fougères – 10 rue Claude Bourgelat – 35306 FOUGERES CEDEX

LABOCEA – Site de Ploufragan – 7 rue du Sabot – 22440 – PLOUFRAGAN

LABOCEA – Site de Quimper – 22 Av de la plage des gueux – 29000 QUIMPER

Le candidat devra stipuler dans le DQE, par ligne, le délai de livraison des équipements à partir de la réception du bon de commande.

## 3.3.2 - Installation

## Le candidat retenu doit :

- Installer le matériel livré et fournir un manuel d'utilisation en langue française et un manuel technique du matériel en langue française. Concernant les lots 4 et 5, le candidat doit assurer la réception, le déballage, la mise en place dans les locaux, le montage, les raccordements, la mise en route, et les réglages.
- Il devra prévoir <u>la totalité</u> des accessoires et consommables pour les raccordements, y compris les câbles, les connecteurs électriques et informatiques, nécessaires au fonctionnement de l'appareil et au raccordement aux différents réseaux.



3.3.3 – Maintenance

Dans l'offre, le candidat devra présenter l'organisation détaillée de son service après-vente (préciser notamment la localisation géographique des différents intervenants et le délai d'intervention, la durée maximale d'indisponibilité en cas de panne et/ou les solutions proposées).

La garantie devra être d'une durée minimum de 12 mois couvrant les pièces détachées, la main d'œuvre et le déplacement.

Le candidat devra décrire les éléments relatifs à la maintenance du système pour les lots n°4 et n°5, leurs coûts et la périodicité. Il devra également décrire les éléments relatifs à la vérification métrologique de l'ensemble du système.

Un contrat de maintenance annuel pourra prendre effet à compter de la fin de garantie pour les lots  $n^4$  et  $n^5$ .

Le candidat proposera deux exemples :

Exemple N°1 : **la maintenance de base** qui comprendra une visite préventive annuelle avec les consommables inhérents.

Exemple N°2 : la maintenance optionnelle qui contiendra les éléments ci-dessous :

- Toutes les visites de maintenance correctives (main d'œuvre, déplacement, hébergement),
- Toutes les pièces,
- L'évolution des versions de programmes des équipements,
- L'évolution des logiciels et applicatifs,
- Une assistance téléphonique,
- Une visite de maintenance préventive.

## 3.3.4 - Coût d'utilisation

Le candidat détaillera les coûts des pièces détachées à changer régulièrement.

# <u>Article 4 – Essais et démonstration</u>

Le laboratoire s'autorise à effectuer un essai sur site si nécessaire.



# Article 5 – Conditions administratives et financières

## 5.1 - Modalités d'exécution

La prestation fera l'objet de bons de commande. La notification sera effectuée par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Le bon de commande précisera :

- la nature et la description des prestations à réaliser,
- le numéro de marché,
- le lieu d'exécution des prestations,
- le montant du bon de commande.

Seul le bon de commande signé par le pouvoir adjudicateur pourra être honoré par le titulaire.

# Article 6 – Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché détaillées à l'article 5.1 du Règlement de consultation.

# Article 7 – Vérification et admission

Les vérifications quantitatives et qualitatives simples seront effectuées lors de la livraison à la réception des colis.

L'admission sera prononcée par le pouvoir adjudicateur du marché habilité à cet effet dans les conditions prévues à l'article 21 du C.C.A.G.-F.C.S.

Lu et approuvé et bon pour accord sans modification,

(Signature et tampon du candidat)

le